

Le Conseil d'administration de la Fédération Nationale des Orthophonistes, réuni à Paris le 27 janvier 2012, déplore que, malgré l'opposition unanime de la profession au projet de réforme de la formation initiale des orthophonistes, la position commune du Ministre de la Santé et du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche reste inchangée à ce jour.

Selon la méthodologie instaurée par le Ministère de la Santé, toutes les composantes de la profession ont œuvré, ensemble, à l'élaboration des référentiels Activités et Compétences qui ont été validés.

Dans le respect de cette même méthodologie, elles ont ensuite poursuivi l'élaboration du référentiel Formation au sein du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le Conseil d'administration fédéral exige donc du ministre de l'Enseignement Supérieur qu'il assume pleinement ses prérogatives :

- reprendre le travail de validation du référentiel Formation conformément à la méthodologie initiale, et le mener à terme.
- défendre le juste niveau de reconnaissance de notre formation, celui du grade Master, tel que proposé par les services du Ministère de l'Enseignement supérieur.

L'ensemble des Syndicats régionaux adhérents à la FNO poursuivra, dans ce sens, les actions fortes et l'information du grand public, des usagers des soins, des associations de patients, des instances et des élus.